

Compte-rendu du conseil d'école du 2 novembre 2015

Article écrit le 2015-11-24 10:00:26 par M Lalauze Ben Harrous

Compte-rendu du conseil d'école du 2 novembre 2015

Présents :

M. DUBOST, Mme ALAVOINE, Mme DELEUZE, Mme SAGNIMORTE, Mme MAKEREEL, Mme SINFORT, Mme TOLEDO, Mme SCHMIDT, Mme NAGOT, Mme VIADERE, M. LABOUREAU, M. BUQUET, Mme DEVESA (Enseignants).

M LALAUZE (Directeur).

Mme BOTTA, M DAVID, Mme HURTREZ-BOUSSES, Mme ALBAR, M POUROT-REDON, Mme LIEURAIN, Mme VERASTEGUI, Mme MERCADIER, Mme LAY-SON, Mme DELMAS, Mme CABANNE, (représentants des parents d'élèves)

M LUSSERT, (Maire)

Mme BESSIERE (adjointe au Maire, déléguée aux affaires scolaires)

Invitée : Mme Virginie LESQUIER (Directrice ALAE)

Excusés :

Mmes LEVANNIER, LEMAIRE, GONTARD, BOHREN, GRANGIER, ROUSSEAU, MM. BOCQUET, SOULAT, ROUGER, FATTORI (parents)

Mmes THIEBAUT, CARLIER, GREGOIRE (enseignantes)

Secrétaire de séance : Mme HURTREZ-BOUSSES

Ordre du jour :

- Effectifs et prévisions
- Règlement intérieur
- Coopérative scolaire
- Projets de l'année
- Rythmes scolaires
- Travaux et sécurité
- Temps méridien
- Dossier unique
- Local à vélo

La séance débute à 18h09.

**Rappel du résultat des élections des parents
d'élèves**

Les élections des représentants de
parents d'élèves au conseil d'école se sont déroulées le vendredi 9 octobre 2015.
Sur 570 électeurs, 202 parents ont participé au vote et ont été élus :

Titulaires

BOTTA Aurélie
DAVID Olivier
HURTREZ-BOUSSES Sylvie
BOCQUET Stéphane
LEMAIRE Cécile
ROUGER Fabien
ALBAR Laurence
POUROT-REDON Laurent
LIEURAIN Lydie
SOULAT Cédric
LEVANNIER Gaëlle
VERASTEGUI Carole
MERCADIER Danièle
LAY-SON Meiling

Suppléants

DELMAS Elza
GONTARD Valérie
CABANNE Valérie
BOHREN Virginie
GRANGIER Ludivine
FATTORI Philippe
ROUSSEAU Marine

Le Conseil d'école débute par un tour de table pour les présentations.

Une réunion tripartite (Mairie, représentants des parents d'élèves et Directeur de l'école) a eu lieu le 14 octobre 2015 de 9h15 à 12h00 afin de préparer les points à l'ordre du jour et d'aborder les questions qui n'appellent pas à débat. L'AEP a été représentée par Laurence ALBAR et Olivier DAVID.

Le compte-rendu de cette réunion est joint au présent compte-rendu.

I. **Effectifs et prévisions :**

L'école accueille actuellement 355 élèves répartis de la façon suivante pour une moyenne de 25,35 par classe :

CP Alexandre DUBOST	24
CP Lydie ALAVOINE; Célia GUIGNERY	25
CP Céline DELEUZE	23
CP/ CE1 Christiane THIEBAUT; Mireille CARLIER	23 (8+15)
CE1 Delphine MAKEREEL	27
CE1 Sandra GREGOIRE	26
CE2 Nathalie SINFORT	25
CE2 Sylvie TOLEDO	26
CE2 Isabelle SCHMIDT	26
CM1 Nathalie NAGOT	28
CM1 Nathalie VIADERE	28
CM2 Franck LABOUREAU	25
CM2 Christophe BUQUET	24
CM2 Catherine DEVESA	24

Les prévisions d'effectifs laissent envisager une stabilité des effectifs pour la rentrée prochaine. Il y aura moins d'entrées prévues en CP que de départs en 6ème, mais quelques nouvelles arrivées sont prévues. 3 nouvelles admissions ont été effectuées ce matin.

M. le Maire précise qu'il n'y a que des livraisons de logements individuels prévus en 2016, ce qui fait qu'il n'y aura que peu d'arrivées. On n'attend pas de forte augmentation d'effectifs (une dizaine tout au plus).

9 élèves sont en situation de handicap et bénéficient à ce titre d'un projet personnel de scolarisation ; certains ont des aménagements pédagogiques, d'autres un AVS (7). Le contrat d'une des AVS se termine en décembre. Une AVS s'occupe de 4 enfants à l'annexe et deux autres de 4 enfants sur le site P. Crouzet. Un autre AVS devrait arriver mais l'école reste en attente d'une information à ce sujet.

L'AEP demande si une action des parents peut aider à faire avancer les choses.

M. le Maire parle de possibilités pour proposer quelqu'un s'il manque des candidats (d'autant qu'il est difficile de faire venir des personnes à Prades-le-Lez, et que la situation peut se débloquer si la commune contribue un peu); il peut aussi appuyer la demande.

M Lalauze précise que les AVS (contrats de 20h) sont recrutés par le Rectorat (la personne en charge du dossier s'occupe aussi du suivi des enfants porteurs de handicaps). Il tiendra informé les membres du conseil d'école qui se réservent la possibilité d'intervenir.

L'école bénéficie de l'intervention d'un Emploi Avenir Professeur (contre 2 l'an dernier) de 13 h par semaine en moyenne. La personne intervient selon un emploi du temps dans les classes en fonction des besoins de celles-ci. Une personne en SCU (Service Civique Universel), titulaire d'une licence STAPS, est arrivée ce matin, pour 30h/semaine (contrat de 8 mois) : intervention auprès des élèves pendant les temps scolaires et les transitions école/périscolaire. Elle prendra en plus en charge la bibliothèque. L'école aurait dû avoir deux SCU. Sur les 3 candidats, une seule s'est présentée ; un candidat potentiel s'est manifesté et doit entreprendre des démarches.

De plus, les CM2 et CM1 bénéficient de l'intervention d'étudiants de l'UFR de STAPS en football; les 3 CP, le CP/CE1, les 2 CE1, les 3 CE2 et les 2 CM1 bénéficient de l'intervention d'étudiants de l'UFR en athlétisme, gymnastique, danse /expression corporelle, acro-sport et rugby, 2 CM1 de l'intervention du MHRC en rugby.

Intervention du club de hand-ball de Prades-le-Lez. L'activité a débuté aujourd'hui pour les CE2 ; il y aura un roulement ensuite. Certaines classes feront aussi du tennis. Il n'est plus possible de continuer le tennis de table car l'association n'a plus la possibilité d'intervenir auprès des écoles (manque de moyens pour payer l'intervenant). Il y a aurait eu de toute façon un conflit d'horaires avec le hand-ball au niveau de la halle des sports.

II. Règlement intérieur :

Il a été très peu modifié depuis l'an dernier. Les seuls ajouts sont des références aux textes légaux et au règlement type départemental ; la charte de la laïcité a été ajoutée.

L'AEP pose la question des transitions école/périscolaire. Peut-il y avoir une phrase sur cette transition et le passage d'information ; ou est ce que cela pourrait figurer dans un autre document.

Les enseignants disent que ça se passe très bien et que si un enfant est malade, on le leur signale.

Mme Lesquier répond que ce sera dans le règlement de l'ALAE puisque la transition fait partie de leurs missions.

Les enseignants font passer l'information aux parents via le cahier scolaire. S'il y a eu un problème, l'enseignant le signale à l'animateur référent.

M Lalauze précise que s'il s'est passé quelque chose de grave, l'enseignant ou l'équipe de l'ALAE informe directement la famille.

La question se pose plus si l'incident n'est pas suffisamment grave pour que la famille soit informée, mais que cela nécessite un suivi. L'AEP demande si la procédure de passage de l'information peut être clarifiée dans un des règlements intérieurs. Ce sera écrit dans le règlement de l'ALAE.

M Lalauze propose de rajouter dans le règlement intérieur (à la fin du §2) « c'est au cours de ce temps que les informations sont échangées entre les adultes référents ».

L'AEP demande une clarification sur les objets confisqués.

M Lalauze dit qu'une concertation sera menée entre les enseignants. Les enseignants précisent que les jeux qui sortent pendant les activités de classe peuvent être confisqués, puis sont rendus à l'enfant (au bout de quelques jours ou à la fin de l'année) – ou mises à la poubelle s'il s'agit de billes ou de cartes Pokémon-. Dans une classe, une loterie est faite pour les billes qui tombent pendant le temps de classe (et uniquement celles-là). Les règles de classe sont données aux enfants en début d'année. Le règlement intérieur de l'école élémentaire est adopté à l'unanimité.

I. **Coopérative scolaire :**

Le tableau ci-dessous récapitule les bilans financiers de l'année scolaire 2014/2015 de toutes les classes et de l'école.

Charges		Produits	
Achats de produits	4 552,24	Cessions de produits	3 675,00
Charges des activités éducatives	35 540,21	Produits des activités	9 242,98
Cotisations OCCE	562,98	Subventions	26 988,00
Assurances versées	6,25	Aides OCCE	
Autres charges courantes	142,75	Produits courants	
Charges exceptionnelles	390,95	Cotisations perçues	3 087,60
Budget gros équipements	83,66	Produits exceptionnels	163,32
TOTAL	41 279,04	TOTAL	43 156,90

Chaque classe possède sa propre coopérative et la fait fonctionner de manière autonome. La municipalité verse une subvention de 46€ par élève et par an sur le compte de la coopérative de l'école qui les reverse ensuite à chaque classe. Cette année le conseil des maîtres a décidé de créer un provisionnement de 4 € par élève pour participer au financement des classes transplantées qui auront lieu dans l'année.

I. Projets de l'année et coopération AEP/Ecole :

Le projet d'école (prévu pour 3 ans), arrive à sa 5ème année !

Dans le cadre des actions du projet d'école, il est prévu pour :

- l'axe "Accéder à la littérature jeunesse" :
 - Lecture hebdomadaire d'albums des grands aux petits (les CP vont en moyenne section, etc... jusqu'aux CM2) ;
 - Préparer des lectures, s'approprier un texte pour le restituer devant un public, fréquenter la BCD ;
 - S'approprier un texte pour le jouer sous forme de saynètes ;
 - Rallye lecture en BCD.

- l'axe "Numération et résolution de problèmes" :
 - Lire, écrire des énoncés, rédiger leurs solutions échanger ces énoncés ; en liaison avec la lecture et l'écriture de textes informatifs en français ;
 - Mise en place de défis maths par niveau ;
 - Structuration du nombre et décomposition par le biais du rituel : « Chaque jour compte » (on compte chaque jour et on fait des activités autour de ce nombre : écriture du nombre, décomposition etc). Les CP et CE1 font la fête du 100ème jour d'école (100 objets à récupérer, 100 mots à écrire etc). Ces activités sont très efficaces pour s'approprier la numération.

- l'axe " Respect de soi, des autres, de l'environnement" :
 - Pratiques sportives très variées rappelant le respect des règles des jeux, le respect de l'adversaire ;
 - Prévention routière (progressif, activités vélo 2 à 3 fois/an, validation en CM2 sur la piste). M Pastre, policier Municipal ne voulait pas assurer cette formation et M Crespi n'est pas formé ; ce sont les enseignants qui assurent. Les enseignants souhaiteraient bénéficier d'un spectacle sur la prévention routière (l'AEP sera sollicitée) ;
 - Gestes Premiers Secours : L'an dernier le retour n'était pas bon concernant les interventions du CESU. M Lalauze sollicite les pompiers ou la Croix Rouge.

Utilisation de l'Espace Numérique de Travail pour 9 classes. La municipalité a financé à hauteur de 1,50€ par élève concerné par cet accès. Certains enseignants vont bénéficier d'une formation. Les identifiants devraient arriver très bientôt et les premiers articles devraient être en ligne fin novembre.

Quarante nouveaux ordinateurs sont arrivés ! Les ordinateurs sont installés dans toutes les classes, sauf celle de Mme Schmidt (il faut réinstaller un câble pour internet). Ce sera fait cette semaine. Une autre classe aura des ordinateurs supplémentaires.

Le conseil des maîtres souhaiterait que les classes soient équipées de tableaux interactifs ; cela offrirait un grand éventail d'activités en s'appuyant sur des sites interactifs. Ce n'est pas un petit plus, c'est important pour l'ensemble des élèves.

M. Lalauze suggère que des transferts de crédits soient faits à cet effet (compter environ 2000 euros/TBI).

M. le Maire se dit prêt à mettre un plan d'action en œuvre. Dans l'immédiat, une dizaine de classes seraient concernées.

Pour cette rentrée, certaines classes se sont lancées dans un livret numérique, consultable avec un code confidentiel. C'est une étape transitoire ; ce sera le cas à partir de l'an prochain pour tous les élèves français.

Le CP de Mme Deleuze et le CP/CE1 de Mmes Thiébaud et Carlier montent un projet autour de l'opéra.

Les CP de M Dubost et Mme Alavoine, les CE1 de Mmes Makereel, Grégoire, le CE2 de Mme Schmidt, les CM1 de Mmes Viadère et Nagot montent une comédie musicale sur le thème des jeux olympiques (représentation prévue en juin).

M. le Maire demande de préciser si le spectacle aura lieu à la Halle aux Sports (200 places assises).

Les CE2 de Mmes Sinfort, Tolédo et Schmidt envisagent un projet sur la danse africaine.

Les projets sont financés par la coopérative scolaire ou par les crédits intervenants culturels.

Les CM2 de M Laboureau, Mme Devésa et M Buquet participeront à un séjour en classe transplantée.

Classes transplantées : la participation des familles est limitée à 200 euros/famille par la DASEN (qui refuse le projet si cela dépasse). L'an dernier, les enseignants de CM2 s'étaient débrouillés pour avoir recours à des accompagnants bénévoles. Les familles concernées vont être sollicitées ; l'AEP est sollicitée aussi. Les enseignants ne souhaitent pas trop solliciter les familles concernées, pour ne pas qu'elles payent deux fois.

Si des parents et enfants souhaitent occuper une portion de l'espace public pour vendre quelque chose, cela doit faire l'objet d'un décret municipal préalable donnant autorisation. A moins qu'ils ne prennent une place le jour du marché, sur la place centrale. Il leur suffit alors de payer leur place.

I. **Rythmes scolaires :**

Beaucoup de points concernant le temps méridien/ALAE ont été abordés en réunion tripartite.

Le nombre d'enfants accueillis à la cantine a augmenté, ainsi que le matin (270 dont 138 au 1er service dans la même salle avec les maternelles).

La fréquentation des TAP est stable, sauf pour les CM2 dont les effectifs diminuent et un seul atelier est complet pour les TAP (et le nombre d'activités a été réduit). Beaucoup d'enfants ont le droit de rentrer seuls chez eux.

L'AEP demande si les enfants ne peuvent suivre des TAP le mardi et le vendredi.

Mme Lesquier explique que cela dépend des choix des enfants. S'il reste des places, les parents peuvent demander à inscrire les enfants.

- a. A la rentrée, l'AEP avait été interpellée au sujet d'enfants qui vivaient assez mal la pause méridienne (surtout sur le 2ème service).

Mme Lesquier insiste sur la nécessité de réduire les écarts entre enseignants, animateurs et parents.

L'AEP souligne la richesse de la discussion en réunion tripartite, qui a permis de mieux comprendre la ligne éducative de l'ALAE. Ce temps de midi peut être un défouloir pour les enfants, mais il faut les recadrer avant de rentrer en classe.

Les enseignants disent qu'ils sentent bien que les enfants ont eu le temps de se calmer avant de revenir en classe. L'équipe d'animation fait beaucoup d'efforts pour que ce soit un moment convivial.

Mme Lesquier insiste sur la nécessité de discuter avec les parents.

L'AEP demande si quelque chose est prévu pour résoudre le problème de l'insonorisation.

M. le Maire explique qu'il avait été envisagé de couper la nouvelle salle en deux ; ça n'a pas été fait car trop compliqué et car les effectifs étaient moindres. Il propose de refaire une étude à ce propos.

Mme Viadère témoigne car elle traverse régulièrement la cantine : elle trouve que le climat est très serein et que le niveau sonore n'est pas dérangeant.

Ce qui est difficile pour les enfants de CP/CE1, c'est qu'ils n'ont pas de temps de décompression entre la sortie de la classe et le début du repas.

Mme. Lesquier prévoit d'augmenter le nombre de tables pour que les enfants ne soient que 6 par table (et non 8 actuellement). Un animateur s'occupe de 2 tables.

- b. L'AEP repose la question de la punition collective : les derniers qui rentrent ne choisissent pas la table à laquelle ils sont assis. C'est mal vécu par certains enfants.

Mme Lesquier explique qu'elle considère que cela peut aider à reprendre les enfants qui sont agités, si toute la table sort en retard.

L'AEP demande comment se passe la desserte des tables. Le 2ème service débarrasse avec les animateurs (sauf ceux de l'annexe qui arrivent en retard).

L'AEP demande que les règles soient clarifiées et que la communication soit améliorée. Il faudrait que le règlement intérieur / projet pédagogique soit communiqué. Une charte est prévue et sera discutée lors du prochain PEDT (23 novembre).

Les parents souhaiteraient mieux connaître l'implication de l'ALAE

Des propositions ont été faites de part et d'autre pour mieux informer les parents des activités de l'ALAE (réunions de rentrée, journée porte ouverte). Mme Lesquier y est favorable mais M. le Maire fait remarquer que toute initiative amenant les animateurs à travailler un samedi entraînera un surcoût qui risque d'être problématique. Il a également été proposé que les activités de l'ALAE soient valorisées lors de la Fête des enfants mais Mme Lesquier envisage peut-être à la place une implication de l'ALAE et des TAP à une autre occasion (c'est en réflexion).

I. Travaux et sécurité :

Mme Lesquier s'occupera de la question du tableau pour les cartes de périscolaire qui est trop haut pour les CP.

Certains enseignants rapportent le manque de chaleur dans la classe.

M. le Maire rappelle que les textes demandent 19°C (niveau ministériel).

Les parents et les enseignants considèrent que c'est insuffisant.

L'AEP rappelle que le sujet est récurrent ; il est demandé qu'une évaluation rigoureuse soit faite et qu'il est important que les enfants et les enseignants puissent travailler dans de bonnes conditions.

M. le Maire concède qu'il y a des problèmes d'isolation, mais que des travaux sont envisagés pour que la situation s'améliore. Il s'engage à étudier la question.

Les enseignants insistent sur le fait que c'est urgent.

Les enseignants demandent que du côté du hall soient installées des portes qui se ferment seules. A l'extension, la situation s'est aggravée depuis la réparation de la VMC, qui aspire le peu d'air chaud qui arrive du radiateur.

L'AEP rappelle qu'il a été dit en tripartite que les heures de redémarrage du chauffage soient revues.

M. le Maire explique qu'il faut faire un avenant au contrat. L'entretien a été effectué, mais il faut probablement modifier le circuit, notamment à l'extension.

L'an dernier, des enregistreurs de température avaient été posés, ce qui a permis d'amorcer un diagnostic.

M le Maire annonce que l'isolation du plafond des deux classes qui donnent sur la cour (Mmes Schmidt et Viadère) sera soumise au conseil municipal du 18 novembre. Les travaux devraient être faits fin 2015 (vacances de Noël). Concernant les huisseries

(classes de Mmes Grégoire, Nagot et Makereel) -montants en métal et simple vitrage- le remplacement sera proposé au conseil municipal du 18 novembre (9 portes, environ 25 k€). Si c'est voté, la mise en concurrence sera lancée rapidement (appel d'offre simplifié car montant inférieur ou égal à 25 k€). Pour ce qui est des façades, ce sera à inscrire au budget de 2016 (il sera préparé à partir de novembre et arbitré en février-mars 2016) ; un expert a chiffré et cela nécessitera appel d'offre. La commune percevra une subvention pour plus d'1/3 du coût. L'objectif est d'améliorer l'étanchéité, puis l'esthétique ; cela concernera tout le site P. Crouzet et le tonneau

. L'AEP demande si tous les travaux seront réalisés pendant les vacances. Pour ce qui est des plafonds, les enseignants souhaitent savoir si le chantier se fera par l'extérieur ou l'intérieur (a priori ce sera par le toit).

M. le Maire propose que les huisseries soient changées pendant les vacances de printemps (quitte à en décaler certaines à l'été). La période de la réalisation du ravalement des façades n'est pas connue mais M. le Maire espère que cela pourra se faire pendant les vacances d'été.

Les rangements à vélos (2 fois 5 places) ont été commandés, ils arrivent mi-novembre. M le Maire propose de les installer sous la passerelle ou entre les murets et le mur de la maternelle. Il n'y a plus de place près des cuisines (derrières les grilles).

Entretien de l'école : les enseignants font part de leur désarroi face au fait que les classes ne sont lavées qu'une fois par semaine. Les personnels n'ont que trop peu de temps pour nettoyer les classes le soir.

M Lalauze rappelle que le protocole de la commune stipule que les classes sont lavées 1 fois /semaine.

M le Maire veut bien revoir la question, mais ce n'est pas simple car cela risque d'être plus coûteux.

Les toilettes sont nettoyées trois fois par jour.

La cour a été nettoyée pendant les vacances. Les enseignants et l'AEP ont renouvelé de voir ce nettoyage se répéter plusieurs fois dans l'année. Il permet d'enlever les graviers qui sont cause de chutes et qui aggravent les bobos.

II. Evaluation CE2

Evaluations CE2 : les documents sont arrivés tardivement. Il a fallu faire un choix. Les enseignantes de CE2 se sont mises d'accord pour les items à évaluer ; elles n'en voient

pas trop l'intérêt. Les résultats servent à mettre en place une pédagogie différenciée pour certains élèves mais ça n'a rien changé par rapport aux années précédentes.

M. Lalauze précise que jusqu'à présent les documents étaient fournis par l'Education Nationale ; cette année, c'est l'école qui a dû imprimer les documents, ce qui alourdit les frais de fonctionnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le président
D Lalauze

La secrétaire
S Hurtrez-Bousses